

# E FOOT 38

PROCÈS VERBAL  
N° 550



SAISON 2021 - 2022



**JOURNAL OFFICIEL**  
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



# TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



## CETTE SEMAINE :

<b>COMITE DE DIRECTION .....</b>	<b>3</b>
<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>10</b>
<b>COMMISSION APPEL.....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION ARBITRES .....</b>	<b>15</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS.....</b>	<b>19</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..</b>	<b>21</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>23</b>
<b>COMMISSION F.M.I.....</b>	<b>25</b>
<b>COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE</b>	<b>27</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>29</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS.....</b>	<b>30</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>	<b>36</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>40</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE.....</b>	<b>41</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
 38360 SASSENAGE  
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
 EMAIL : [district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



## COMITE DE DIRECTION

**Réunion du vendredi 25 mars 2022**

**Au siège du District**

**Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction**

**Président :** M. GIROUD-GARAMPON

**Présents :** MM. BOUAT – BOULORD – CHASSIGNEU - COCHARD - DA CUNHA VELOSO –MALLET – MAZZO-  
LENI – MONIER -MONTMAYEUR - TRUWANT - VACHETTA

**Excusé(e)s :** Mme BRAULT -MM. BOURGEOIS - BUOSI - CICERON –HESNI – ISSARTEL – Dr SCELLIER – SO-  
ZET

**Assistent :** Mme BELOT – M. SABATINO

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 25 février 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Démission représentant des arbitres au Comité de Direction. Nomination de son successeur
4. Groupement Féminin Bourbre – Pont de Beauvoisin
5. Désignation lieu Journée nationale U7-U9
6. Candidatures Finales de Coupe
7. Candidatures AG été
8. Journée Nationale des Bénévoles
9. Arbitrage Seniors D1
10. Date CD de juin – Date des vœux
11. Questions diverses

**Séance ouverte à 18H30**

#### **1 - Approbation du PV du Comité de Direction délocalisé du 25 février 2022**

Observations du Président : 2 oublis

- Excuses du Président de Vinay pour son absence au Comité

- l'indemnisation des arbitres a été modifiée et restera bloquée jusqu'à la fin du mandat 2024 sauf si hausse du prix du km par la Fédération.

Il n'y a pas d'autres observations, le PV du Comité du 25 février est approuvé.

## 2–Courriers et Informations Diverses

### Courriers :

- Courrier du FC Vallée Bleue qui souhaite accueillir des représentants du District autres que les formateurs lors de la formation CFF1 de mars-avril qui se déroulera au stade de Bouvesse.  
Seront présents : MM. Boulord – Chassigneu - Mallet – Montmayeur - Truwant – Vachetta.
- Courrier de M. Marey concernant la revalorisation des arbitres. Celle-ci a été actée pour le championnat, les coupes quant à elles n'ont pas été impactées, il demande alors la revalorisation de celles-ci.  
Une réponse négative du Président lui a été apportée par mail, réponse approuvée par le Comité.
- Courrier de M. Boyer, CTR DAP qui demande des bénévoles disponibles de la commission sportive pour accompagner la finale régionale U13 à FEURS le 7 mai. La commission s'excuse mais il n'y a pas de volontaires.

### Informations diverses

- Rappel du Cas d'un club qui déclare forfait : c'est à lui de prévenir le club adverse et les officiels désignés sur le match. Si ce n'est pas fait, le défraiement des officiels est à sa charge.
- Intervention de T.Truwant, concernant l'action Festival U13 du 2 avril, il rappelle que des réponses sont attendues lors d'envoi de mails de sa part quand il s'agit d'organisation d'évènements divers , qu'elles soient positives ou négatives.

Un Tour de table est fait concernant l'organisation de cette journée.

#### T.Truwant demande également les disponibilités de chacun :

- pour les finales de coupes les 11 et 12 juin dont les lieux restent à définir. Le Président en profite pour leur rappeler que le 11 c'est aussi la Journée Nationale des Débutants.

- pour l'inauguration de l'espace Michel Muffat-Joly le dimanche 3 juillet. Il informe qu'un premier groupe de travail a eu lieu ce jour avec pour membres : Mme Belot Elisabeth, MM. Mallet, Montmayeur et lui-même.  
Une présentation sera faite au prochain Comité.

Après un tour de table, le Président s'étonne du manque de disponibilité en général des membres du CD pour ces manifestations et qu'il faille à chaque fois en refaire la demande. Un prévisionnel est établi en début de saison, les dates étant alors connues, les membres du comité se doivent de se positionner en amont et se rendre disponibles.

### Informations du Président

Souhaite rappeler que chacun a une fonction et qu'il est prié de s'y tenir, et de laisser ainsi aux commissions compétentes leur travail sans avoir à s'y mêler.



Rappelle également ce qui a été dit au mois de janvier, que le seul document de communication officiel est le PV, des réponses sont faites par mail ou par téléphone et ne sont pas retranscrites sur le PV, elles doivent être doublonnées par PV !

Par ailleurs les réponses faites par téléphone ou par mail se doivent être courtoises en toutes circonstances, ne pas oublier que c'est l'instance qui répond et non l'individu.

Le Président souhaite également que les postes tenus par une seule personne soient doublonnés (ex : le statut de l'arbitrage, le bonus-malus) un transfert de compétence doit être fait pour palier à l'éventuelle absence de la seule personne maîtrisant ces domaines d'activité.

M. Boulord continue sur ce sujet en indiquant le manque d'instructeurs, une instruction prend en moyenne 20 à 25 heures.

Le Président confirme une réelle perte de bénévoles au District, qu'il serait judicieux de refaire un appel à candidatures, pour divers postes et en vue de passer le relais pour les mandats futurs.

Rappel du règlement des cas covid.

Problème d'arbitrage en Futsal, cas d'un club qui réfute les arbitres.

Sera convoqué à une réunion le 12 avril à 19h pour régulariser la situation.

### **3- Démission représentant des arbitres au Comité de Direction. Nomination de son successeur**

Lecture du courrier de démission de toutes fonctions de M. Douville par le Président.

Le Comité le remercie pour services rendus à la cause de l'arbitrage et au District.

L'Unaf présente un successeur à M. Douville, il s'agit de M. Nasri Riad

La commission des Opérations électorales ayant pris connaissance de cette candidature la dit recevable.

Candidature validée par le Comité, à voter en Assemblée Générale.

### **4- Groupement Féminin Bourbre – Pont de Beauvoisin**

H. Giroud-Garampon informe d'une demande de groupement entre ces deux clubs.

Il demande à l'ensemble du Comité de se positionner sur cette demande en précisant que sur son article 7, il est écrit « le groupement s'engage à inscrire son équipe 1 en compétition à 11 en district de Savoie dès l'instant où le district de Savoie propose un championnat féminin séniors à 11 »

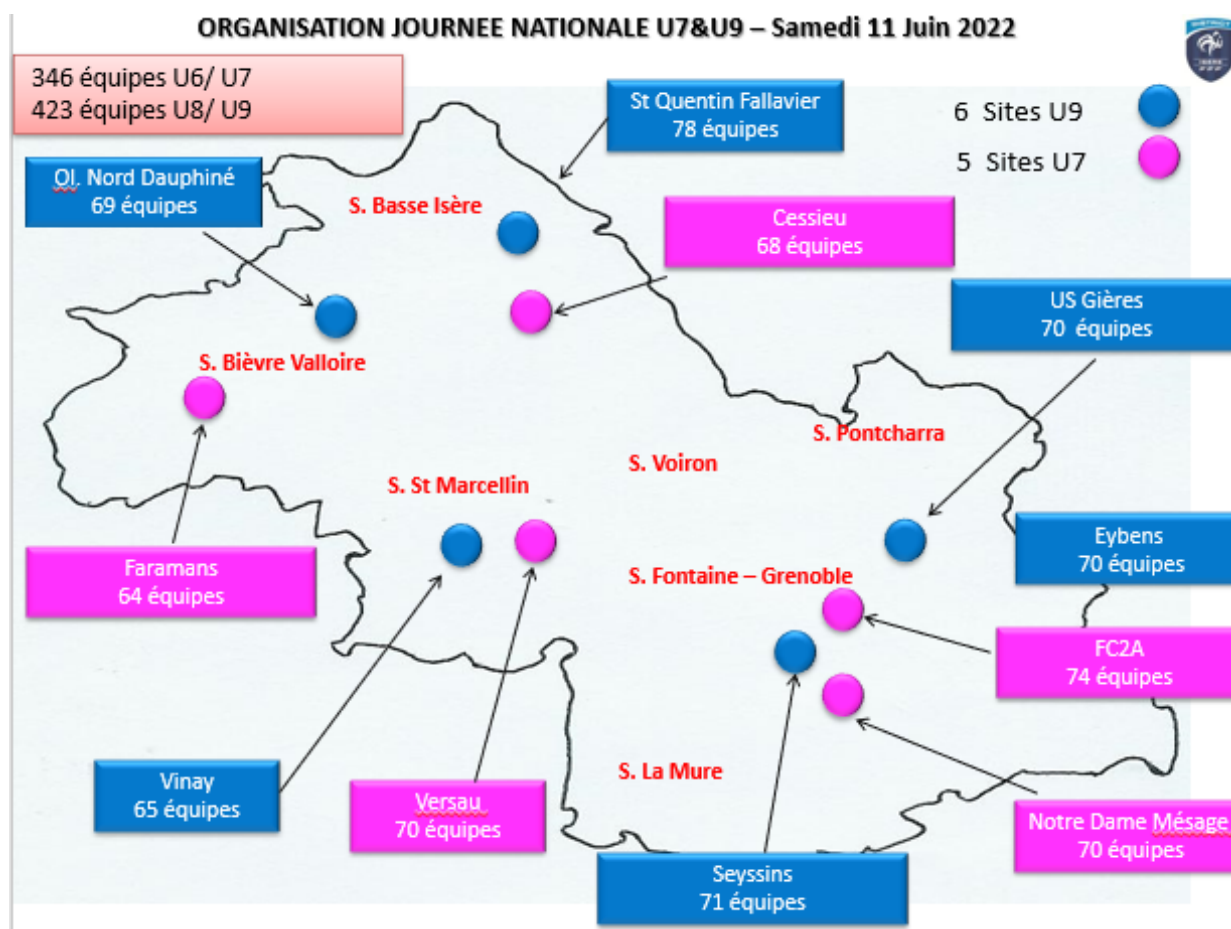
Le Comité refuse à l'unanimité ce groupement.

Le District de l'Isère ne validera pas ce groupement tant que la clause abusive exigée par le District de la Savoie sera maintenue.

## 5 – Désignation lieu Journée nationale U7-U9

Les sites retenus par la commission technique sont validés par le CD :

- Cessieu
- Eybens
- Faramans
- FC2A
- Gières
- Notre Dame de Mésage
- Olympique Nord Dauphiné
- Seyssins
- St Quentin Fallavier
- Versau
- Vinay



Date de réunion pour les clubs organisateurs: Jeudi 14 Avril 2022 à 19h au District



## 6- Candidatures Finales de Coupe:

Très peu de candidatures pour l'instant.

### FEMININES

11-12 JUIN

VOIRON MOIRANS (SENIORS)

ENT GRESIVAUDAN FF

### JEUNES

11-12 JUIN

### SENIORS

12 JUIN

VOIRON MOIRANS

### FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE ET VETERANS

JARRIE CHAMP

Face au peu de retours des clubs, le Président demande aux membres du Comité de trouver des clubs d'accueil.  
Un rappel de l'Appel à candidatures sera fait par mail également ;

## 7. candidatures Assemblée Générale :

Demande de cahier des charges de deux clubs :

- Vallée Bleue et Moirans

## 8. Journée Nationale des Bénévoles :

9 places attribuées par District + 1 bénévole Ligue par District

Le Président rappelle que la journée 2020 a été annulée en raison du Covid et qu'il semblait tout à fait normal de rappeler les personnes inscrites cette saison-là.

Il informe que désormais des pré requis ont été mis en place pour cet évènement, qu'il faudra pour y participer être licencié dirigeant depuis plus de 5 années consécutives

## Liste des participants à la Journée Nationale des Bénévoles les 7 et 8 mai 2022

NOM	PRENOM	Club ou Commission Instance	
MICHALET	GERARD	FC CROLLES BERNIN	
VIVIER	PASCAL	CS FARAMANS	
PULEIO	NICOLAS	ASJF DOMENE	
BELLON	GILLES	FC BALMES NORD ISERE	
RIVAL	FREDERIC	MJC ST HILAIRE DE LA COTE	
DEBON	MARC	FC VINAY	
ARPHANT	MICHEL	FC LA SURE	
CICERON	FABIEN	COMITE DIRECTEUR DISTRICT	
DA CUNHA VELOSO	JOSE	COMITE DIRECTEUR DISTRICT	
VANDAELE	LAURENT	FC VAREZE	Membre club laura

### 9. Arbitrage Seniors D1:

Le Président demande une réflexion sur l'arbitrage, la discussion est portée sur le fait de conserver 3 arbitres en D1, car la D4 n'est pas du tout arbitrée et cela devient catastrophique.

Un débat s'ouvre autour de cette problématique.

Un tour d'horizon est fait sur le nombre d'arbitres en activité, sur le fonctionnement d'autres districts ou Ligue.

L'option de passer à 1 arbitre en D1 dès la saison prochaine est évoquée, cette option sera expliquée en Assemblée Générale.

### 10. Date CD de juin – Date des vœux. :

Le Président informe que la date du Comité du 3 juin est avancée au 2 juin.

Rappel des vœux : seuls les vœux des clubs en AG d'Hiver sont maintenus. Il n'y aura pas de demande de vœux par les clubs en AG d'été.

### 11. Questions diverses :

- Intervention de T.Truwant qui s'étonne de voir encore une coupe repêchage en Foot en semaine et entreprise.

P.Monier répond que cela devait être discuté en Comité et cela n'a jamais plus été abordé.

T. Truwant demande que pour la saison prochaine cette coupe repêchage soit supprimée comme pour toutes les autres coupes.





G.Bouat rappelle par ailleurs qu'une règle avait été établie et votée en Comité qui précisait qu'il fallait 30 clubs minimum pour faire une coupe repêchage .

Le Comité décide que les coupes repêchage Foot en semaine et entreprises seront supprimées dès la saison prochaine.

- Intervention de M. MALLET qui souhaite rappeler aux clubs la décision prise en CD le 29 avril 2021

**10. Dérogation éducateur : D2** Le comité directeur décide de la suspension de l'Art 21-2-2 des R.G du District Isère Football pour la saison 2021-2022 : Obligations concernant l'éducateur : Rappel : Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat.

Présenté par Samuel Bourgeois qui rappelle qu'il n'y a pas eu de certifications en 2019-2020, pas de formation en 2020-2021, que de nombreux éducateurs, soit arrêtent leurs activités, soit vont voir ailleurs et qu'il faut absolument stopper la surenchère financière. En conséquence, les clubs de D2 n'auront pas à présenter d'éducateur fédéral diplômé C.F.F.3 durant la saison 2021-2022.

**Mais cette obligation redeviendra effective dès la première rencontre de la saison 2022-2023. Ces clubs doivent prendre leurs dispositions pour inscrire leurs éducateurs sur les formations à venir.**

- Intervention de M. VACHETTA qui demande à repasser à deux poules de 12 en D1

Validé par le Comité.

Présentation du calendrier des matchs reportés.

Présentation des qualifiés en Coupes de l'Isère.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction

Fin de séance 21h30

Hervé GIROUD-GARAMPON  
Président du District

Elisabeth BELOT  
Secrétaire de séance

## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**Mardi 29 Mars 2022**

**Procès-Verbal N° 550**

### **Proposition Médaille District 2022**

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré [de la médaille de DISTRICT](#).

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au [Secrétariat du District pour le](#)

**15 MAI** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

### **Election de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot**

#### **APPEL A CANDIDATURE**

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs **du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

\*\*\*

#### **Rappels :**

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin pluri-nominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet :

[FORMULAIRE CANDIDATURE](#)

## Appel à candidatures Assemblée Générale

### Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 24 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **15 avril 2022**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

## Appel à candidatures Finales des Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un **appel à candidature** pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 11 juin 2022 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)**
- **Le 12 juin 2022 : Finales Seniors et Féminines (seniors)**

Les candidatures sont à adresser au District pour le **15 Avril** date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓

## TRESORERIE

### FORFAIT GENERAL SENIORS

**Amende 90 €**

**Du 26 mars 2022**

CHARVIEU 3

D3

### FORFAIT GENERAL FOOTA8

**Amende 44 €**

**Du 23 mars 2022**

ST PAUL DE VARCES

U13D4

### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Les 26 et 27 mars 2022**

BOURGOIN ASP 2

D5

MISTRAL

FEMA11

LIERS

FEMA8

EYBENS 3

U17D2

CORBELIN

U15D3

NIVOLAS 2

U15D3

VERSOUD 2

U13D4

MOIRANS 2

U13D4

### FMI NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 26 mars 2022**

ST MARCELLIN

U13D1

ST MAURICE L'EXIL

U13D1

NIVOLET

FEMU15FA8

GAPS

FEMU15FA8

GP ARTAS CHAR OND U15D1

### FM NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 19 mars 2022**

GRESIVAUDAN 3

U13D4

VILLEFONTAINE

U13D4

VIE ET PARTAGE 2

FUTD1

### NON SAISIE RESULTATS FOOTCLUBS

**Amende 11 €**

**Du 24 au 26 mars 2022**

ST G. COMMIIERS

CSENTA8R

NIVOLAS

U13D3

BOURG OISANS

U13D4

FONTAINE LES ILES

CPSENTA8

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL

FUTD1

ST QUENTIN FALLAVIER

U13D4

## TRESORERIE NON A JOUR AU 15 MARS 2022

### Article 17 – Règlement financier

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mars 2022**

- 582776 FC AGNIN (sous réserve d'encaissement)

✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓ ✓✓✓

### RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:ebelot@isere.fff.fr">ebelot@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>

## COMMISSION APPEL

**Mardi 29 Mars 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N°550

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent. BLANC Aline, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle . MAZZOLENI Laurent .

Excusé(s) : REMLI Amar, EL RHAFFARI Reda

.....

#### **Note aux clubs**

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match:** catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif (s)** de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

#### **Rappel à tous les clubs**

##### **Article - 190.**

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## COURRIERS DES CLUBS :

GUC Foot Féminin ; Villeneuve (MR ABDESSELAM Illies )

Réponses vous ont été faites par Mail. Justificatifs à nous faire parvenir au plus tard le lundi 4 Avril 2022

## APPEL DISCIPLINAIRE

### Relevé de décision audition du mardi 22 mars 2022

**Dossier 21-22-018D** : Match U 18 F à 8 , D1, Phase 2 du 05/02/2022 , GUC Foot Féminin / U.S.V.O Appel du club de l'U.S.V.O en date du vendredi 04 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline , dans son dossier n°22/15/17 lors de sa réunion du mardi 01 Mars 2022 , parue au PV n° 546 du jeudi 3 Mars 2022 Appel portant sur : suspension d'un l'assujetti du club de l'U.S.V.O .

La commission départementale d'appel : **Met la décision en délibéré.**

**Dossier 21-22-018D**: Match U 18 F à 8 , D1, Phase 2 du 05/02/2022 , GUC Foot Féminin /U.S.V.O Appel du Comité de Direction du District en date du mardi 08 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline , dans son dossier n°22/15/17 lors de sa réunion du mardi 01 Mars 2022 , parue au PV n° 546 du jeudi 3 Mars 2022 Appel portant sur : suspension d'un l'assujetti du club de l'U.S.V.O .

La commission départementale d'appel : **Met la décision en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

## CONVOICATIONS

**Dossier 21-22-021D** Match U15 D2 Phase 2 du 12 Mars 2022 **MANIVAL 2 / CLAIX**

Appel du club de CLAIX en date du dimanche 27 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°22/21/12 lors de sa réunion du mardi 22 mars 2022, parue au PV n° 549 du jeudi 24 Mars 2022

Appel portant sur : « Suspension d'un joueur de Claix »

**L'audition aura lieu le mardi 12 Avril 2022 à 18 h30**

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président  
Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance  
Thierry TRUWANT

## COMMISSION ARBITRES

**MARDI 29/03/2022 à 18h30**

Procès-Verbal N°550

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie, YUKSEL Ferdinand, FERNANDES Carlos.

Excusés : DETHOOR Sylvain, VAGNEUX Luc

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

### CARNET NOIR

Le président et les membres de la Commission des Arbitres présentent leurs très sincères condoléances à la famille de Mohamed REBAYA et aux clubs de l'AS Fontaine et l'AS CEA Grenoble.

### NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.
- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel )

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

**Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ,Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et

U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

## INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contactez le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

## TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayez de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date la rencontre, le niveau etc.

### Tutorat reçu

NASRI R. : Lu et noté

## RECAPITULATIF DES TUTORATS EN COURS

DYRSUN Ayhan, GIROUD Raphael, BOUZOUZOU Hazid, THEVENIN Cyril, YUKSEL Ferdinand, LHUILLIER Ludovic, FARKAS Léo, N'AIT DRISS Youssef, TOUBAL Lassan, AUGUSTE Denis, BESSAOUD Amar, NASRI Riad, HAMILA Salem, CHOKOR Ahmad

**Vous serez désigné sur les prochains stagiaires pour finaliser vos tutorats.**

**CANDIDATURE TUTORAT** En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat sont priés de contacter M. VAGNEUX Luc, responsable Tutorats ( 06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.

## DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

## OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	<a href="mailto:jacques.charles0982@orange.fr">jacques.charles0982@orange.fr</a>
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	<a href="mailto:sdethoor@free.fr">sdethoor@free.fr</a>
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	<a href="mailto:daniel.josette.felix@orange.fr">daniel.josette.felix@orange.fr</a>



MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	<a href="mailto:christianmarce@gmx.fr">christianmarce@gmx.fr</a>
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	<a href="mailto:psparapano@gmail.com">psparapano@gmail.com</a>
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	<a href="mailto:Josetapia@free.fr">Josetapia@free.fr</a>
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	<a href="mailto:thomet.jean@orange.fr">thomet.jean@orange.fr</a>

## FORMATIONS : FA 2021-2022 :

### Liste arbitres candidats à la Formation Administrative (FA) du 2 avril à Sassenage (8h30-12h30) :

ADLI Camil  
AUGUSTO Loan  
BORAN Selim Mikail  
BUCHET KEVIN  
CHAMLI Yassine  
COCUZZA Paul  
DELMAS Elian  
FERNANDES Rodrigue  
KOCH Johanna  
LACROIX FELIX Timothe  
LAKRAA Mohamed  
LEVEUGLE PIERRE  
MATHIEU Lucie  
MEKKI LEILA  
METE Muhammed  
ORTEGA POLO Brayan Ro  
PONCET Anais  
RIBEYRON Aurélien  
STRAPPAZZON GREGORY

## COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS

### NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

METE O : Lu et noté. La CDA reviendra vers vous pour suite à donner à votre demande.

YAHIAA. : Les rapports disciplinaires doivent être adressés à la Commission de Discipline. Elle fait le nécessaire.

LAKHAL M. : Satisfaction vous sera donnée (en attente de la réception des écussons).

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

**Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.**

### Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations

jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur Le portail officiel.

Les jeunes arbitres( 18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

## COURRIERS CLUBS

SAINT CASSIEN : Transmis au désignateur

VOUREY : Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

## RAPPEL AUX CLUBS

**RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION** : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

**La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec copie à la CDA.**

**Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard- pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.**

### ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION DELEGATIONS

**Mardi 29 Mars 2022 à 18h**

### Procès-Verbal N°550

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed

Absent : AGACI Franck

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués.

### Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte <https://officiels.fff.fr>.

Vos rapports doivent être saisis **AVANT LE LUNDI 17H**.

### **Désignations :**

MODIFICATIONS WEEK END DU 26 ET 27 MARS 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D3 POULE A	EYBENS 3	POISAT	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE A	CLAIX	DEUX ROCHERS 2	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	RO CLAIX 2	TURCS DE GRENOBLE	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS

## WEEK END DU 2 ET 3 AVRIL 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U15 D3 POULE B	MISTRAL	JARRIE CHAMP	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE JARRIE
U17 D1 POULE B	GP ARTAS ND	TOUR ST CLAIR	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AU CLUB DE ARTAS
U 17 D2 POULE B	MOS3R 2	REVENTIN	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS FEMININE A 11	CLAIX	GUC	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE A	LA MURETTE	FC2A	DURAND NICOLAS	FRAIS AU CLUB DE LA MURETTE
SENIORS D2 POULE A	RIVES	MANIVAL 2	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB DE MANIVAL
SENIORS D3 POULE A	ST GEORGES DE COMMIERS	EYBENS 3	LAAZAR SAMID	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE A	ST PAUL VARCES	PAYS ALLEVARD	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D4 POULE A	BOURG D'OISANS	CLAIX	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	VERSOUD 2	DOMENE 2	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB DE DOMENE
SENIORS D4 POULE D	ST QUENTIN FALLAVIER	VALLEE HIEN 2	AVETTAN NICLOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE VALLEE HEIN



## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 29 Mars 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N° 550

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur  
Excusés : F Agaci ; J.P Bert

### **COURRIERS**

Courrier de BEAUVOIR ROYAS : votre mail a été transmis à la commission juridique

### **REUNION DE CONCERTATION**

La commission Ethique et Prévention recevra le Lundi 11 Avril à 18h 30, les clubs de Villefontaine et de Beauvoir au Pool-house du club d'Artas Charantonay pour la préparation du match Villefontaine vs Beauvoir en D3 Poule D du 1 mai 2022.

La commission Ethique et Prévention recevra le Lundi 11 Avril à 19h, les clubs de St Andre le GAZ et ASP Bourgoin au Pool-house du club d'Artas Charantonay pour la préparation du match St Andre le GAZ vs ASP Bourgoin en D3 Poule C du 24 Avril 2022

### **RECIDIVE CLUBS**

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2  
Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022 , les informations neccessaire leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)**

#### Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
Eybens ; Seyssins

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJAT VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023**

## CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

## BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 549 sur le site du District de l'Isère Football

### RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizannes ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

### Listes recues ce jour et NON VALIDEES

Cremieu; Eyzin Pinet

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

## COMMISSION FEMININES

**Mardi 29 Mars 2022**

**Procès-verbal n °550**

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers :** SEYSSINS, EYBENS, F C 2 A, GT NIVOLAS T S C, GT A C N D, VALLEE DU GUIERS, G U C, LIERS, DOMARIN, BOURBRE, CHRISTIAN BAYLE, MME BONIN, ST QUENTIN FALLAVIER, FORMAFOOT B V, COLLINES, MOIRANS, 2 ROCHERS, CHAMBERY, BELLEY, PAYS D'ALLEVARD

### **C O V I D**

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8 Contacter le district

### **IMPORTANT**

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie

**A partir du 1<sup>er</sup> Mars, aucun report ne sera validé sauf raisons exceptionnelles**

### **CHAMPIONNAT U 18 A 11**

Pour la saison prochaine, la commission fait un recensement des clubs susceptibles d'être intéressés par cette pratique

Actuellement, 3 solutions pourraient être proposées

- Soit, nous réussissons à faire notre propre championnat
- Soit, nous pourrions intégrer un éventuel interdistrict en préparation au niveau ligue
- Soit, nous pourrions éventuellement participer au championnat du Rhône

Pour cela, nous avons besoin de votre perspective pour cette catégorie afin d'anticiper et préparer l'une ou l'autre solution

Pouvez-vous nous donner une pré réponse pour le 31 mars (délai donné par la ligue)

A ce jour : GT A C N D

## **FESTIVAL U 13**

La finale départementale se déroulera le samedi 2 Avril, sur le site d'Echirolles.

## **CHAMPIONNAT SENIORS A 11**

### **D 1**

Journée 11 du 6 Mars

CLAIX – MISTRAL

Suite à la décision de la commission des règlements, le match est programmé le 1<sup>e</sup> Mai

### **D 2**

Journée 12 du 27 Février

G U C 2 – FORMAFoot B V le 18 Avril

## **SENIORS A 8**

### **D 1**

Journée 7 du 3 Avril

COLLINES – MIRIBEL 10 h à Primarette

## **CHAMPIONNAT U 15**

### **D 1**

Journée 6 du 2 Avril

CHAMBERY – BOURGOIN reporté au 23 Avril

### **D 2**

Poule B

BELLEY – PAYS D'ALLEVARD 13h30 stade Georges Coiffet à Belley

Poule C

ST QUENTIN FALLAVIER – GT NIVOLAS T S C reporté le 23 Avril

2 ROCHERS - LA MOTTE SERVOLEX 15h30 rue du petit lac à St Martin le Vinoux

## **COUPES U15 U18 SENIORS A 8 et A 11**

Tirage, sur le site, effectué par Mr MONTMAYEUR, vice-président du district

Le Président

**J. Issartel 06 34 87 23 55**



## COMMISSION F.M.I

**Mardi 29 Mars 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N° 550

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord ;  
Excusé : F Ciceron

### **FMI U13 D1**

Comme voté lors de l'assemblée générale du District, la FMI pour les deux poules évoluant en U13 D1 est en place depuis le **samedi 5 Mars 2022** .

**L'utilisation de la FMI est obligatoire**

Assurez vous dès maintenant que vous avez bien affecter sur footclubs un utilisateur pour cette catégorie.

Pour vous éviter d'envoyer en parallèle la feuille de défi-jonglage, le résultat de ce défi-jonglage sera à noter dans l'onglet « infos », sous la rubrique règlement locaux de la façon suivante

Equipe recevante(ou nom de l'équipe) :.....jonglages

Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe) :.....jonglages

*Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe, en limitant au maximum à 50 jonglages du pied et 20 jonglages de la tête par joueur*

### **RAPPEL IMPORTANT**

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données doit se faire **impérativement** au plus tard à 10h le jour du match**

### **PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT**

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI , la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit le matin du match avant 10h récupérer les rencontres et charger les données

#### **5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

## **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données après 11h du matin

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait du club**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole  
Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score et les sanctions disciplinaires avant de signer**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mardi 29 mars 2022 à 19h00**

### Procès-Verbal N° 550

**Président** : Patrick MONIER

**Membres** : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

#### CORRESPONDANCE

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise)** : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**136. GSE** : noté (demande report match du 28/03/2022 vs Air Liquide).

**137. Deux Rochers 1** : noté (match de coupe vs Saint-Georges-de-Commiers). Accords de la CFSE et des clubs.

**138 et 139. Champagnier 1** : noté (match vs Touvet-Terrasse). Accord de la CFSE. Transmis à la commission compétente pour suite à donner.

**140. Ville de Grenoble** : noté (terrain vacances de Pâques).

**141. Fontaine Les Îles** : noté (FM).

#### COORDONNEES

**Correspondants** : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Semaine-et-Entreprise\_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

**Arbitre** : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, [mustaky38@yahoo.fr](mailto:mustaky38@yahoo.fr), [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Terrains, ville de Grenoble** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

#### NOTE AUX CLUBS

**Rappel, cas Covid** : un match à 11 est reporté pour raison de Covid sous réserve de 4 cas positifs avant la rencontre (3 cas pour le foot à 8). Si non transmission des justificatifs des tests positifs des cas avérés sous huitaine au secrétariat du district (habilité au secret médical), le dossier sera transmis à la commission compétente pour suite à donner.

#### **COUPE DE L'ISERE, Foot à 11**

T05. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 11/04/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T05. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 11/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

T05. Exempt : GSE.

#### **COUPES DE L'ISERE, Senior à 8 et Entreprise**

Les finales des coupes de l'Isère foot Senior à 8 et Entreprise auront lieu vendredi 20/05/2022. Rappels : voir le PV n° 547 (réunion du 08/03/2022).

Le tirage au sort des demi-finales a été effectué par Monsieur **Thierry TRUWANT**, vice-président du District.

## **Coupe de l'Isère, 1/2 finales**

### **Match à jouer semaine du 11-14/04/2022**

**CI21.** Abbaye (D1) – Métropolitains (D1).

**CI22.** Villeneuve (D2) – Turcs de Grenoble (D2).

## **Coupe Repêchage, 1/4 de finale, match en retard**

**CR44.** St-Georges-de-Commiers (D2) – Deux Rochers 1 (D1).

Jeudi 07/04/2022, 21h00. Stade des Combettes, Saint-Georges-de-Commiers.

## **Coupe Repêchage, 1/2 finales**

### **Match à jouer semaine du 11-14/04/2022**

**CR21.** Bilieu (D1) – Fasson (D1).

**CR22.** Deux Rochers 2 (D2) – St-Georges-de-Commiers (D2) ou Deux Rochers 1 (D1).

## **FOOT ENTREPRISE A 11, D1**

**RJ10.** ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 04/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

**RJ4.** Air Liquide – GSE.

Lundi 04/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**RJ06.** ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

**RJ04.** ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

## **FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1**

### **Matches à jouer semaine du 04/04 au 07/04/2022**

**J13.** Métropolitains – Saint-Martin d'Uriage.

Lundi 04/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**J13.** Saint-Martin d'Hères – Eybens.

**J13.** Jarrie-Champ 1 – Abbaye.

**J13.** Deux Rochers 1 – Bilieu.

**J13.** Exempt : Fasson.

**RJ09.** Métropolitains – Fasson.

Jeudi 07/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

### **Matches à jouer semaine du 19/04 au 28/04/2022**

**RJ08.** Fasson – Abbaye.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

**RJ09.** Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

**RJ11.** Métropolitains – Bilieu.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**RJ11.** Saint-Martin d'Hères – Fasson.

**RJ10.** Eybens – Métropolitains : date à fixer.

## **FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2**

### **Matches à jouer semaine du 04/04 au 07/04/2022**

**Poule 1, J05.** Turcs de Grenoble – Villeneuve.

Lundi 04/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Poule 1, J05.** Jarrie-Champ 2 – Deux Rochers 2.

**Poule 1, J05.** Rachais 1 – Saint-Georges-de-Commiers.

**Poule 2, J05.** Poisat-Touvet-Terrasse.

**Poule 2, J05.** Fontaine Les Îles – Villard-Bonnot Grésivaudan.

**Poule 2, J05.** Rachais 2 – Champagnier 1.

**Poule 2, J05.** Champagnier 2 – Brézins.

### **Matches à jouer semaine du 11/04 au 14/04/2022**

**Poule 2, RJ02.** Fontaine Les Îles – Brézins.



## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 29 MARS 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N°550

Président : CARRETERO Christophe  
Présent : CARRETERO Christophe  
Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### **COURRIERS :**

FC Voironnais : Lu et noté.

### **INFO :**

**Fin de la première phase le dimanche 27/03/2022 et début des Play-off et Play-down semaine 16 (18/04 au 24/04/22).**

### **Rappel :**

**Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (s'il y en a un) sous peine de sanctions.**

À la suite de divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

**Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleure lisibilité du classement.**

### **4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22) :**

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 02/04/2022 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

**Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.**



## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Mardi 29 MARS à 15 h 00**

**Procès-Verbal n° 550**

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Lucien BONO, Patrice GALLIN

**Excusés** : Gérard ROBIN, Daniel HUGOT

### **Ordre de PRIORITE pour DESIGNER un arbitre**

49-3 : «*Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.*

*Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :*

- 1) *Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.*
- 2) *Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.*
- 3) *Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.*
- 4) *Dirigeant ou **joueur** des clubs en présence.*

*L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité».*

### **COMMUNIQUE sur EDUCATEURS D2 : saison : 2022-2023**

#### **RAPPEL saison 2021-2022 : Dérogation éducateur : D2**

Le comité directeur lors de sa réunion du 29 avril 2021 a décidé de la suspension de l'Art 21-2-2 des R.G du District Isère Football pour la saison 2021-2022 : Obligations concernant l'éducateur :

*«Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat».*

Présenté par Samuel Bourgeois qui rappelle qu'il n'y a pas eu de certifications en 2019-2020, pas de formation en 2020-2021, que de nombreux éducateurs, soit arrêtent leurs activités, soit vont voir ailleurs et qu'il faut absolument stopper la surenchère financière.

**En conséquence, les clubs de D2 n'auront pas à présenter d'éducateur fédéral diplômé C.F.F.3 durant la saison 2021-2022.**

**Mais cette obligation redeviendra effective dès la première rencontre de la saison 2022-2023.**

**Ces clubs doivent prendre leurs dispositions pour inscrire leurs éducateurs sur les formations à venir.**

## **FESTIVAL U13**

### **Règlement Championnat jeunes**

#### **Article 5 - Équipes Réserves**

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **l'article 22 ne s'applique pas pour les championnats de la catégorie U13.** (Comprendre que l'article 22 s'applique pour le challenge Festival)

Pour les challenges FESTIVAL, 2 joueurs maximum ayant participé à plus de 5 rencontres de championnat en équipe(s) supérieure(s) peuvent prendre part à ces rencontres.

D'autre part, aucun joueur ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure ne peut participer si celle-ci ne joue pas de rencontre le même jour.)

## INVERSION de SCORE

**MOIRANS** : de quel match s'agit-il ? Merci. Réponse pour le 04/04/2022, délai de rigueur

**F.F. ECHIROLLES / IZEAUX : SENIORS FEMININES à 11 – D1- MATCH du 13/03/2022** : suite à courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre, demande confirmation du score au club de F.F. ECHIROLLES  
Réponse pour le 04/04/2022, délai de rigueur

**CROLLES/2ROCHERS – COUPE U15F à 8 – POULE B – MATCH du 19/03/2022**

La C.R. demande confirmation du score au club de DEUX ROCHERS.

Réponse pour le 28/03/2022, délai de rigueur

Confirmation reçue par courriel du club de 2ROCHERS, jeudi 24 mars 2022

CROLLES : (3(trois) POINTS, 3 (trois) buts)

2ROCHERS : (0(zéro) POINTS, 2 (deux) buts)

Score à la fin de la rencontre : 3 - 2

## COURRIERS

**F.C. COLLINES** : voir ci-dessus : éducateurs D2 – saison 2021-2022 et saison 2022-2023

**BEAUVOIR-ROYAS** : courrier transmis à la mission juridique

## MATCH à REJOUER

**N°46 : ESTRABLIN / MOS3R 2 : U13 – D2 – POULE F – MATCH DU 20/03/2022.**

Dossier ouvert pour match arrêté pour cause de joueur blessé.

DÉCISION

Considérant ce qui suit :

- La lecture de la feuille annexe à la feuille de match et les commentaires de l'arbitre bénévole qui précise qu'à la 18<sup>ème</sup> minute de la rencontre, la blessure d'un jeune joueur a nécessité l'intervention des pompiers.

**Par ces motifs, et constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements donne match à rejouer.**

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## EVOCATION

**N°47 : VILLEFONTAINE OI. / ARTAS-CHARANTONNAY : SENIORS – D2 - POULE C – MATCH DU 27/03/2022.**

Le club d'ARTAS-CHARANTONNAY a adressé un courriel ce lundi 28/03/2022 :

« Suite à notre rencontre de ce week-end sur le terrain de Villefontaine, nous pensons que le joueur de Villefontaine **ID AMMOU Brahim**, licence n° **2545408497** présent sur la feuille de match de cette rencontre n'était pas qualifié.

*Selon nous, ce joueur semble avoir participé à la rencontre sous le coup d'une suspension ferme non purgée».*

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de ARTAS-CHARANTONNAY pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **VILLEFONTAINE OI.**, une demande d'évocation du club d'ARTAS-CHARANTONNAY, sur la participation du joueur **ID AMMOU Brahim**, licence n° **2545408497**, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **VILLEFONTAINE OI.** de lui faire part de ses observations avant le 04/04/2022, délai de rigueur.

## RESERVE d'APRES-MATCH

### N°48 : CHABONS / L.C.A.FOOT 38 : SENIORS – D5 - POULE C – MATCH DU 27/03/2022.

- Le club de CHABONS a adressé un courriel à la C.R. le 28/03/2022 : *«Je soussigné, MERLOZ Romain, licence N°2518693622, Capitaine du club STADE CHABONNAIS 2, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club LCA FOOT 38 2, suite au match de ce dimanche 27/03/2022.*

*Motif : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club LCA FOOT 38 (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)»*

- La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHABONS pour la dire recevable : Joueurs brulés.

#### 1<sup>ère</sup> partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de L.C.A.38 évoluant en D4, Poule C,
- Le club a respecté a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football. 1 joueur à 7 matchs,

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'après-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### N°49 : E.S. MANIVAL / U.S. GIERES – U17 – D3 - POULE A – MATCH DU 27/03/2022.

- Le club de GIERES a adressé un courriel à la C.R. le 28/03/2022

*«Nous venons par ce mail faire une demande d'évocation du match ayant opposé, ce samedi 26 mars, l'ES MANIVAL à l'US GIERES, en U17 niveau D3, poule A, journée 9.*

*Selon nos observations, l'ES MANIVAL a commis une infraction qui pourrait correspondre à l'article 207 : « agi ou dissimulé en vue de contourner ou faire obstacle à l'application des lois et règlements.*

*En effet, ils auraient alignés 3 joueurs muté hors période, délibérément ou non».*

- La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de GIERES pour la dire recevable : (joueurs mutés)



Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 4 joueurs du club de MANIVAL possèdent une licence avec cachet mutation dont 3 joueurs avec un cachet mutation hors période.
- L'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de MANIVAL.

MANIVAL : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

## RESERVE d'AVANT-MATCH

### N°50 : GF ARTAS-CHARANTONNAY- NORD DAUPHINE / F.F. ECHIROLLES : SENIORS FEMININES – D1 – MATCH DU 27/03/2022.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GF ARTAS-CHARANTONNAY- NORD DAUPHINE pour la dire recevable : (joueuses mutées) :

« Je soussigné(e) JAILLET ANAIS licence n° 2548371577 Capitaine du club O. NORD DAUPHINE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses MANELLE BETTAHAR, DOUNIA BENED-DINE, RACHIDA AHAMADI OUSSENI, CLARA ROCHA, KIYANE BECT, CHEIMA DJELIL, EMILIE VANZAN, JENNA CROS, REXHIJE RAMADANI, du club F.C. D'ECHIROLLES, pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 2 joueuses mutées hors période. »

Le club de GF ARTAS-CHARANTONNAY- NORD DAUPHINE a confirmé sa réserve par courriel le 28/03/2022

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 7 joueuses du club de F.F. ECHIROLLES possèdent une licence avec cachet mutation dont 7 joueuses avec un cachet mutation hors période.
- L'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de F.F. ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice au club de GF ARTAS-CHARANTONNAY- NORD DAUPHINE.

- F.F. ECHIROLLES : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- GF ARTAS-CHARANTONNAY- NORD DAUPHINE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 2/8

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

## **N°51 : VALLEE DE L'HIEN / CREMIEU : U17 – D3 – POULE E - MATCH DU 27/03/2022.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CREMIEU pour la dire recevable : (joueuses brûlés) :

«Je soussigné(e) ROTH ANTOINE licence n° 2500715047 Dirigeant responsable du club CRÉMIEU FOOTBALL CLUB formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain».

Le club de CREMIEU a confirmé sa réserve par courriel le 28/03/2022

Considérant ce qui suit :

- Art 167-6 des R.G. de la F.F.F. : «La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent».

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## **N°52 : MOIRANS / RIVES SP. : U15 – D2 – POULE C – MATCH DU 05/03/2022.**

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 12 joueurs du club de MOIRANS possèdent une licence avec cachet mutation dont 7 joueurs avec un cachet mutation hors période.
- L'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de MOIRANS.

MOIRANS (moins un (-1) point, zéro (0) but),

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## **N°53 : CHIRENS / MOIRANS : U15 – D2 – POULE C – MATCH DU 26/03/2022.**

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 11 joueurs du club de MOIRANS possèdent une licence

avec cachet mutation dont 6 joueurs avec un cachet mutation hors période.

- L'article 30 des règlements généraux du District de l'Isère de Football (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

**Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de MOIRANS.**

MOIRANS (moins un (-1) point, zéro (0) but),

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## TRESORERIE NON A JOUR AU 15 MARS 2022

### Article 17 – Règlement financier

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mars 2022:**

**582776 FC AGNIN (sous réserve d'encaissement)**



## COMMISSION SPORTIVE

**MARDI 29 MARS 2022 à 14h00**

**Procès-Verbal N°550**

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard, Mathieu Saubin.

Excusés : Bernard Buosi, Amar Remli.

### **U10 / U11**

**Rappel** : Le club recevant doit fournir la feuille de plateau imprimée, à télécharger sur le site du district. Cette feuille de plateau doit être retournée au district ou scannée. L'absence de celle-ci fera l'objet d'une amende au club recevant à partir de ce week-end.

**Responsable Mathieu SAUBIN 06.29.73.68.65.**

### **U13**

#### **Challenge Festival**

La commission rappelle que la finale départementale aura lieu ce samedi à Echirolles aux stades Delaune et Thénard. Les 16 équipes sont convoquées pour 8H45, les responsables d'équipe devant remettre au secrétariat de la finale la feuille de match (une par équipe). Les conditions météo étant annoncées peu clémentes, il est recommandé de prévoir les équipements adéquats. La commission est en attente de la réponse des clubs utilisant pour leur déplacement un minibus, ceci pour l'organisation des parkings.

#### **Challenge Festival Départemental :**

Ce sera le 4° et dernier tour pour toutes les équipes participantes. Il est rappelé que l'épreuve du défi jonglage est obligatoire avant le début de chaque rencontre

Les 8 équipes qualifiées disputeront les plateaux de demi-finales le 14 Mai.

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

Le covid circulant encore fortement au district le **tirage des coupes** s'est effectué cet après-midi en comité restreint.

Les tirages ont été effectués par Mr MARC MONTMAYEUR et Mr BONO LUCIEN.

### **U15**

#### **COUPE PIERRE DUBOIS :**

ST MARTIN D'URIAGE / ST MARTIN D'HERES

AC SEYSSINET / MANIVAL

US GIERES / CS VOREPPE

CHARVIEU CHAVAGNIEU / GPT VEZERONCE DOLOMIEU



### CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ :

VALLEE DU GUIERS 3 / ST MARTIN D'HERES 2  
GPT VEZERONCE DOLOMIEU 2 / GIERES 2  
FC LA TOUR ST CLAIR / EYBENS 3  
CLAIX FOOT / AC SEYSSINET

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

### U17

#### COUPE CREDIT AGRICOLE :

AS DOMARIN / SUD ISERE  
CORBELIN / FC CROLLES  
FC SEYSSINS / ST MARTIN D'HERES  
CREYS-MORESTEL / LA MURETTE

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

### U20

#### COUPE NOEL PILOT :

US GIERES / DOMARIN  
US SASSENAGE / FC LA TOUR ST CLAIR  
COTE ST ANDRE / GPT VEZERONCE DOLOMIEU  
USVO GRENOBLE / SEYSSINS

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

### SENIORS

#### COUPE FABRICE MARCHIOL :

CS VOREPPE / COTE ST ANDRE  
ABBAYE / USVO GRENOBLE  
FC ECHIROLLES 3 / OLYMPIQUE NORD DAUPHINE  
LA MURETTE / FC LA TOUR ST CLAIR 2

#### CHALLENGE LUCIEN GROS BALTHAZARD :

CREYS-MORESTEL 2 / ST ANDRE LE GAZ 2  
ASIEG 2 / ST MARTIN D'URIAGE  
FC 2A 2 / ST CASSIEN 2  
DEUX ROCHERS 2 OU REVENTIN 2 / TIGNIEU JAMEYZIEU 2

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

### VETERANS

#### GRENOBLE :

MANIVAL OU VINAY / VALLEE DE LA GRESSE 2  
SASSENAGE / FC 2A  
GPT ENTREPRISES / TULLINS  
VALLEE DE LA GRESSE 1 / JARRIE CHAMP

#### NORD ISERE :

ESTRABLIN / CHARTREUSE GUIERS  
BILIEU / VOREPPE  
ST MAURICE L'EXIL / LA MURETTE  
ST HILAIRE DE LA COTE / FC LA TOUR ST CLAIR

Responsable : Amar REMLI

Le président  
Michel VACHETTA

La secrétaire de séance  
Annie BRAULT

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END

Du samedi 9 avril 2022 au dimanche 10 avril 2022

#### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

**dimanche 10 avril 2022**

Match U18F R1

GF38 2/FC THÛNON ÉVIAN à 13h00

#### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

**samedi 9 avril 2022**

Match U13 D2

FC2A/US GIÉRES à 13h30

Match U13 D2

FC2A 2/USVO 2 à 13h30

Match U17 D1

FC2A/FC 2 ROCHERS à 16h30

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

**samedi 9 avril 2022**

Match U15 D2

AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET 2 à 14h00

Match U17 D3

FC AJA VILLENEUVE/FC QUATRE MONTAGNES à 16h30

#### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U10-U11

AS BAJATIERE/FC VALLÉE GRESSE/ASIEG à 10h30

Match U13 D3

AS BAJATIERE/US SASSENAGE à 14h00

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U10

FC MISTRAL 2/FC MONESTIER à 10h30

Match U13 D2

FC MISTRAL/FC CROLLES 2 à 13h30

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/UO PORTUGAL 2 à 13h30

Match U20 D2

ASIEG/CLAIX FOOT à 17h00

Match Seniors D5

FC2A 2/FC ST MARTIN D'URIAGE à 20h00

**dimanche 10 avril 2022**

Match Féminines D1

FC MISTRAL/GF. NIVOLAS TOUR ST CLAIR à 13h00

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U11

US ABBAYE/AC SEYSSINET 2/FC CROLLES à 10h30

Match U13 D2

US ABBAYE/AJA VILLENEUVE à 13h30

Match U13 D4

US ABBAYE 2/ES RACHAIS 3 à 13h30

Match U15 D2

US ABBAYE/USVO à 16h00

#### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U10

FC2A 2/US CHATOISE/AS TULLINS à 13h30

Match U13 D2

GF38 2/ES RACHAIS 2 à 13h30

Match U20 D1

USVO/FC VALLÉE BLEUE à 16h00

#### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U10

GF38/USVO/AC SEYSSINET à 10h30

Plateau U10



GF38 3/US SASSENAGE 2/FC SEYSSINS à 10h30  
Match U15 D3 Filles  
GF38 3/FC2A 3 à 13h30  
Match U20 D1  
FC2A/FC ISLE D'ABEAU à 16h00  
Match Féminines R1 GF38 2/CHASSIEU DÉCINE à 19h00  
**dimanche 10 avril 2022**  
Match Seniors R3  
GF38 3/SO PONT DE CHÉRUY à 15h00

**STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U11  
FC2A/FC 2 ROCHERS 2/FC ST MARTIN D'URIAGE à 13h30  
Plateau U11

FC2A/FC 2 ROCHERS 1/FC MISTRAL à 13h30  
Match U13 D3  
ASIEG/AS TULLINS à 13h30  
Match U13 D4  
FC2A 3/FC ÉCHIROLLES 4 à 13h30

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 9 avril 2022**

Plateau U10-U11  
USVO/FC 2 ROCHERS/FC PONT DE CLAIX à 10h30  
Plateau U11  
USVO 2/FC PONT DE CLAIX/ES RACHAIS 2 à 10h30  
Match U13 D4  
USVO 3/US SASSENAGE 2 à 13h30  
Match U15 D3  
USVO 2/FC MOIRANS 2 à 16h00

## COMMISSION TECHNIQUE

**Mardi 29 mars 2022**

**Procès-Verbal N°550**

Président : Samuel BOURGEOIS

### LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS-AVRIL 2022

**CFF1 31 mars 1<sup>er</sup> - 7 et 8 avril 2022  
VALLEE BLEUE**

**Liste des inscrits**

CHASSAT Mathis	F.C. COTE SAINT ANDRE
COURBON BROUSSE Luca	F.C. VALLEE BLEUE
DA SILVA Adrien	U.S. REVENTINOISE
DIOP Amadou	U.S. SASSENAGEOISE F.
ESPOSITO Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISSET
HARLE Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT <b>excusé</b>
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HERNANDIZ Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL

JAMPY Antoine	U.S. SASSENAGEOISE F.
JEANNE Ludwig	F.C. COTE SAINT ANDRE
<del>LACROIX Manon</del>	EYZIN SAINT SORLIN F. C. <i>excusée</i>
LETROUBLON Yoan	ISLE D'ABEAU F.C.
LHOST Valentin	U.S. DOLOMOISE
MARION Corentin	U. S. CREYS-MORESTEL
MEILHEURAT Celine	F.C. VALLEE BLEUE
MIOZ Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
PERRICHON Yoann	ISLE D'ABEAU F.C.
PROVENZANO Dominique	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
RECHOU Mathis	U.S. SASSENAGEOISE F.
RONZON Thibault	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
ROSTAING Jordan	O. NORD DAUPHINE
SADOK Othmane	A.C. SEYSSINET PARISET
SAIM Rafik	ST MARTIN D'HERES FC
SOLIC Antony	A. S. DE DOMARIN
TATSIS Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
TISSIER Orlando	U.S. DOLOMOISE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VESSELA Luc	U.S. DOLOMOISE
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

## LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN AVRIL 2022

### CFF1 DU 25 AVRIL AU 28 AVRIL 2022 A ST EGREVE

#### Liste des inscrits

Nom	Club
ADJUTO Matteo	A.C. SEYSSINET PARISET
AJETI Fidan	F.C. PONT DE CLAIX
BARON Luca	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEN MOULOUD Lahcene	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
BOUMENAD Abdelkader	F.C. PONT DE CLAIX
CARIN Julien	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHETOUANE Fares	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DELHAUME Sylvain	VOUREY SP.
GHOMRASNI Mohamed	MOS3R FOOTBALL CLUB
GIROUD GARAMPON Mattheo	U.S. LA MURETTE
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KARABORKLU Efe	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
KOCH Johanna	F.C. MOIRANS
LANGLET Theo	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
LE COVEC Diego	O, D'HUEZ
LEGALLE Clara	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MONFORT Leo	F.C. MOIRANS
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
NGUYEN Johan	MOS3R FOOTBALL CLUB
OUAZENE Safouane	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS





REJEB Amine  
RODRIGUES Anthony  
ROLLAND Maxime  
SERMET Quentin  
SOUISSI Mehdi  
TOUZEL Xavier  
VILLALOBOS LATORRE Richard  
VILLALPANDO DEL VILL Matias  
VILLARD Anthony

ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT  
F.C. MOIRANS  
U.S. LA MURETTE  
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT  
A.C. SEYSSINET PARISSET  
C.A. GONCELIN  
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE  
F.C. ALLOBROGES ASAFIA  
U.S. LA MURETTE

**INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE :**

**> Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022**

**LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MAI 2022**

**CERTIFICATION CFF3 DU 4 MAI 2022  
BEAUREPAIRE**

**Liste des éducateurs inscrits :**

Nom	Club
ANSELME Gabriel	F.C. VALLEE BLEUE
BEAULE Anthony	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ OU CANDIDAT ?
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BLILI Bilel	LA MURETTE
CHAUVIN JACQUIN Maxime	A.S.L. ST CASSIEN
DE ALMEIDA PEREIRA Alixian	A.S. ST ANDRE LE GAZ
FAURE Benoit	U.S. CORBELIN
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
HACHANI Habib	F.C. SEYSSINS
JOLY Jean Christophe	U.S. RUY MONTCEAU
JOURNET Guillaume	A.S.L. ST CASSIEN
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LEBLANC Stephane	U.S. BEAUREPAIROISE
MALDERA Patrick	F.C. SEYSSINS
MARCOZ Martin	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
MARQUISIO Fabrice	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
PAUZIN Hugo	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
PECOUD Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
PETIT Lucas	F.C. VAREZE

RABATEL Alexis  
SING Alain  
TRULES Michel  
VAILLANT Patrick  
VANSPRANGHE Jeremy

F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS  
U. S. CREYS-MORESTEL  
A. S. DE DOMARIN  
U.S. REVENTINOISE  
F.C. VAREZE

## **ATTENTION**

**En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications.**